Procès-Verbal du Conseil d'établissement No 1
du mardi 03 décembre 2024

(voté au CE No2 du 11 mars 2025)

Membres présents
9 membres représentant l'administration

- *Monsieur Miguel TESSON, Proviseur, Président du C.E.*
- *Monsieur Nicolas EYBALIN, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle*
- *Madame Katia IMBAUD, Directrice Administrative et Financière*
- *Madame Delphine NICOLAS, Proviseure-Adjointe*
- *Madame Nathalie CARPENTIER, Directrice de l'Ecole primaire*
- *Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH*
- *Madame Coralie CROCHET LE PESQ, Conseillère Principale d'Education*
- *Madame Hélène PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH*
- *Madame Catherine KARABINA, Directrice-adjointe du lycée SH*

10 membres élus représentant les personnels enseignants-d'éducation-ATOSS

- *Monsieur Olivier DUBOIS, représentant des enseignants du 1er degré*
- *Madame Sandra BREUZIN, représentante des enseignants du 1er degré*
- *Madame Sophie ROUSSELOT, représentante des enseignants du 1er degré*
- *Madame Anne RACAPE, représentante des enseignants du 2nd degré*
- *Madame Delphine ARNAUD, représentante des enseignants du 2nd degré*
- *Madame Anne FOURNIER, représentante des enseignants du 2nd degré*
- *Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH*
- *Monsieur Georges GEORGANDAS, représentant des enseignants de la section SH*
- *Monsieur Jean-Christophe LIOKIS, représentant des personnels AED*
- *Madame Evanthia GIAKOUVAKI, représentante des personnels ATOSS*

6 membres élus représentant les parents d'élèves - élèves

- *Madame Christiana ANDROUTSOS, représentante des parents (APE-SF)*
- *Madame Elena TSAKANIKA PEROL, représentante des parents (APE-SF)*
- *Madame Anne-Virginie PELRAS-MEGAIDES, représentante des parents (APE-SF)*
- *Madame Alexandra SKOURA, représentante des parents (APE-SH)*
- *Monsieur Yvan AL ALAM, représentant des élèves du lycée-SF*
- *Mademoiselle Maggy TZAMAKOU, représentante des élèves du lycée-SH*

Membres invités à titre consultatif

- *Madame Irène BRISSIMI, représentante du Comité de Gestion parentale*
- *Madame Anne-Sophie LAMBLIN-VLACHOS, représentante du Comité de Gestion parentale*
- *Madame Diane ROESER, Consule Générale de France à Athènes*

LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Rues Chloïs & Trikalon – B.P. 60050 | 15301-Agia Paraskévi ATHENES | Tél. : 0030 211 300 91 00 | Fax : 0030 211 300 91 15 |
www.lfh.edu.gr

- *Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire*
- *Monsieur Ilias PAPPAS, Vice-Président du CVL SF*

Membres excusés/absents

- *Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice du lycée SH*
- *Monsieur Gilles PORTIER, représentant des enseignants du 2nd degré, remplacé par Mme FOURNIER*
- *Monsieur Nikos LEVANTINOS, représentant des personnels AED, remplacé par M. LIOKIS*
- *Monsieur Claude HALLAK, représentant des parents (CPE-SF)*
- *Monsieur Lefteris MAKRAS, représentant des parents (APE-SH)*
- *Monsieur Dimitris VELOUDOS, représentant des élèves du collège-SF*
- *Mademoiselle Aréti-Erhun KATSAOUNOU-OSAROGKOUE, représentante des élèves du collège-SH*
- *Monsieur Guy BROCHARD, Conseiller Consulaire*
- *Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire*
- *Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire*
- *Monsieur Georgios LILAKOS, Vice-Président du CVL SH*

Quorum : 16
Nombre de membres présents :
- *Avec voix délibérative : 25*
- *Avec voix consultative : 5*

Le secrétariat de séance est confié à Mme NICOLAS, Proviseure adjointe.

Le secrétariat adjoint de séance est confié à Mme BREUZIN, professeure des écoles.

La séance est ouverte à 17h50 par le Président, Monsieur Miguel Tesson.

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare que le Conseil d'établissement peut valablement siéger et délibérer. Il débute le conseil d'établissement par le vote de l'ordre du jour.

I –Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du règlement intérieur du Conseil d'établissement
3. Installation des instances
4. Bilan de la rentrée scolaire 2024
5. Présentation des missions particulières
6. Carte des emplois de détachés - Rentrée 2025
7. Questions diverses

LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Rues Chloïs & Trikalon – B.P. 60050 | 15301-Agia Paraskévi ATHENES | Tél. : 0030 211 300 91 00 | Fax : 0030 211 300 91 15 |
www.lfh.edu.gr

1 – Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (annexé au présent compte rendu) est approuvé à l'unanimité (25 votants).

2- Adoption du règlement intérieur du Conseil d'établissement

Monsieur le proviseur présente dans un premier temps le règlement intérieur et précise qu'il reste identique à celui de l'an dernier. Il insiste sur deux points précis et rappelle qu'une réunion du conseil d'établissement ne peut excéder 2h30 et que les questions diverses doivent être transmises 48 heures avant. Le règlement intérieur du conseil d'établissement est approuvé à l'unanimité (25 votants).

3. Installation des instances

Les compositions des diverses commissions et conseils sont projetées, présentées et vérifiées par les membres du conseil d'établissement.

Monsieur le proviseur soumet donc au vote l'installation des différentes instances du LFHED qui est adoptée à l'unanimité (25 votants).

4. Bilan de la rentrée scolaire 2024

Monsieur le proviseur présente un diaporama aux membres du Conseil d'établissement et précise que les indicateurs contenus dans le document pourront aussi être utilisés pour l'élaboration du nouveau projet d'établissement.

Il rappelle dans un premier temps les résultats aux examens session 2024 : DNB : 9 candidats non reçus
Baccalauréat : aucun candidat non reçu.

En termes de mentions, le DNB a obtenu le plus de mentions « Très bien » (env 47% des admis).
En ce qui concerne le baccalauréat, l'examen est obtenu pour 36% d'entre eux avec la mention « Bien », 33% avec la mention « Très bien ».

Pour les élèves préparant le diplôme grec de fin d'études : 100% de réussite avec 47% de mentions « Très bien ».

A la question d'un représentant des élèves, le Président confirme qu'une cérémonie de remise du diplôme du DNB aura bien lieu en janvier 2025.

LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Rues Chloïs & Trikalon – B.P. 60050 | 15301-Agia Paraskévi ATHENES | Tél. : 0030 211 300 91 00 | Fax : 0030 211 300 91 15 |
www.lfh.edu.gr

Monsieur le proviseur évoque ensuite les effectifs observés à cette rentrée scolaire. S'il y a eu un pic en 2022-2023, il est constaté depuis une baisse constante. On retrouve un effet de la démographie (baisse de natalité)
En ce qui concerne le Cycle 1 (Maternelle), le constat est partagé dans et en dehors de l'établissement : à la diminution observée des effectifs liée à la baisse de la natalité, connue dans la majorité du réseau, s'ajoute un contexte local défavorable : les parents de nationalité grecque préférant souvent inscrire leurs enfants plutôt à partir du CP.

Un échange s'ensuit entre les représentants des personnels, des parents d'élèves et de l'équipe de direction pour affirmer la volonté de travailler sur cette question dans l'établissement, mais également dans le réseau AEFE, notamment avec la mise en place de projets valorisant ce niveau d'enseignement.

Pour les classes d'élémentaire : la baisse est un peu moins marquée.
Pour les classes de collège : il a été constaté un pic ces dernières années mais actuellement, une baisse est plutôt observée.
Au lycée, une augmentation est notée, par l'effet du suivi de cohorte.

Ces deux courbes se retrouvent aussi en section hellénique, sur les mêmes niveaux de classe, ce qui confirme la situation générale en Grèce.

Monsieur le proviseur poursuite en communiquant l'effectif total des élèves en date de ce mardi 03 décembre, le lycée Franco—Hellénique Eugène Delacroix compte 1948 élèves, répartis à hauteur de 33% pour les élèves de nationalité française (dont binationaux), 57% sont issus du pays hôte et 10% autres nationalités
Le LFHED est riche de 42 nationalités différentes.

Monsieur le proviseur présente différents éléments chiffrés sur la structure :

Section française :
1412 élèves

- **PRIMAIRE : 610 élèves**

Maternelle: 103 élèves (cycle 1)
5 classes (environ 21 élèves par classe en moyenne)

Elémentaire: 507 élèves (cycle 2 & 3)

LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Rues Chloïs & Trikalon – B.P. 60050 | 15301-Agia Paraskévi ATHENES | Tél. : 0030 211 300 91 00 | Fax : 0030 211 300 91 15 |
www.lfh.edu.gr

24 classes (21 élèves par classe en moyenne)

- **SECONDAIRE : 892 élèves**

Collège: 464 élèves (6eme – 3eme):
18 classes (environ 26 élèves par classe en moyenne)

Lycée: 338 élèves (2nde- Terminale):
13 classes (environ 26 élèves en moyenne)

Section hellénique :
536 élèves

Collège : 266 élèves
11 classes (environ 24 élèves par classe en moyenne)

Lycée : 270 élèves
11 classes (environ 24 élèves par classe en moyenne)

Le Président poursuit ensuite avec un document présentant la répartition des différents types de postes d'enseignants sur les trois dernières années (détachés, contrats locaux, loi 682)

Départ d'un représentant des élèves du lycée (SF).

5. Présentation des missions particulières

Monsieur le proviseur présente les différentes missions particulières en place au LFHED pour cette année scolaire 2024-2025.

Elles seront présentées au conseil pédagogique avant d'être présentées de nouveau au conseil d'établissement. Il s'agit donc d'une première information.
Elles sont assurées par des personnels volontaires.

Sont nouvellement créées à l'école primaire des missions de coordination de cycle et de coordination langues vivantes.

Monsieur le proviseur précise aux membres du Conseil d'établissement que sont également créées des missions d'établissement et des missions AEFE. Sont également intégrées les missions d'accompagnement pédagogique pour les collègues nouvellement recrutés.

LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Rues Chloïs & Trikalon – B.P. 60050 | 15301-Agia Paraskévi ATHENES | Tél. : 0030 211 300 91 00 | Fax : 0030 211 300 91 15 |
www.lfh.edu.gr

Enfin, une décharge horaire (4h00) est donnée pour la mission de PRIO (Personnel Ressource Information et Orientation).

Une IMP peut être modulée et fractionnée. Cela sera discuté en conseil pédagogique, notamment sur la coordination de discipline.

Remarque : Le dispositif ADN (échange de 2 à 4 semaines) est en pause cette année.

6. Carte des emplois de détachés - Rentrée 2025

Monsieur le proviseur poursuit l'ordre du jour en abordant la question de la carte des emplois à la rentrée 2025. Il rappelle qu'un dialogue de gestion se tient tous les ans avec les services de l'AEFE.
Cette année, sont présentées pour avis les mesures suivantes :

- Au secondaire : Suppression d'un poste de Lettres modernes (suite à la réintégration d'un détaché)

Monsieur le proviseur précise toutefois qu'au cours de ce dialogue de gestion a été obtenue la transformation de ce poste sur un support de détaché en Allemand.

Les représentants des personnels regrettent la suppression en Lettres modernes, même s'ils saluent la création d'un support détaché en Allemand.

Les représentants des personnels insistent sur le public que le lycée accueille et qui ne maitrise pas toujours la langue française. Ils considèrent que la discipline concernée (Lettres modernes) demande une vigilance, notamment pour maintenir un bon niveau chez les élèves.

Les représentants des personnels évoquent également le fait que cela risque de faire baisser l'attractivité du poste pour des professeurs certifiés ou agrégés, et que des collègues attendaient aussi la disponibilité de ce poste.

Monsieur le proviseur rappelle toutefois qu'actuellement dans cette discipline, 9 postes sur 14 sont pourvus par des professeurs agrégés ou certifiés (titulaires détachés ou contrats locaux, professeurs certifiés en disponibilité).

Avis favorable : 15 *Abstentions : 0* *Contre : 8*

Un échange suit le vote à la suite des modalités exposées par Monsieur le proviseur. Les représentants des personnels souhaiteraient en effet que les voix soient exprimées clairement. Monsieur le président s'en étonne puisque les voix sont correctement comptabilisées et apparaitront dans le procès-verbal.
Monsieur le proviseur ne saisit pas le sens de cette demande et confirme que chacun s'exprime librement. Il ne souhaite donc pas modifier le déroulé du vote.

- Au primaire : fermeture d'un poste de Professeur des écoles

LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Rues Chloïs & Trikalon – B.P. 60050 | 15301-Agia Paraskévi ATHENES | Tél. : 0030 211 300 91 00 | Fax : 0030 211 300 91 15 |
www.lfh.edu.gr

Monsieur le président explique cette suppression de poste de Professeur des écoles par la structure actuelle : environ 52 % de taux d'encadrement par des professeurs titulaires (détachés et contrats locaux).

Il précise que cette décision est aussi en lien avec les difficultés connues globalement en France pour le 1er degré. Un autre indicateur est le nombre d'élèves par classe (21 par classe). La présence de 2 professeurs de FLSco est également prise en compte.

Les représentants des personnels indiquent que des collègues ont été encouragés à passer un concours d'Etat à une certaine époque, mais que les règles administratives ont changé, et ce poste n'est donc plus accessible pour eux.

Les représentants des personnels indiquent également que cette perte d'un professeur détaché aura un coût pour l'établissement, que les compétences professionnelles attestées par ce diplôme garantissent la qualité d'enseignement. Concernant le nombre d'élèves par classe, ils mentionnent que les élèves non francophones sont des élèves à besoins éducatifs particuliers, et que le nombre moyen de 21 élèves par classe participe justement, selon eux, aux bons résultats aux examens.

Avis favorable : 11 *Abstentions : 0* *Contre : 13*

A l'occasion de ce vote, les représentants des élèves expriment le fait qu'ils n'avaient pas compris pouvoir voter avant. Les représentants des personnels proposent de soumettre à nouveau le vote des avis. Monsieur le président considère que les modalités étaient claires et qu'il ne serait question de remettre un vote déjà effectué.

A la suite du vote des avis relatifs à la carte des emplois pour la rentrée scolaire 2025, les représentants des personnels souhaitent soumettre au vote une motion qu'ils présentent donc aux membres du Conseil d 'établissement :

> *« Nous proposons le maintien du poste de détaché en lettres, du fait de la position centrale de cette matière. Les compétences académiques des enseignants de lettres sont la clé de voute de notre établissement. Fragiliser les statuts des enseignants de français nous semble être un contresens. Nous souhaitons également que le poste du primaire ne soit pas supprimé pour que les enseignants non-titulaires puissent obtenir le poste qu'on leur a promis. «*
>
> Pour l'adoption de cette motion :
> *Pour : 12* *Abstentions : 0*

7 – Questions diverses

A. Questions des représentants des personnels :

1. Remplacement des professeurs absents

Serait-il envisageable de recruter plusieurs enseignants à temps plein pour assurer les remplacements de

LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Rues Chloïs & Trikalon – B.P. 60050 | 15301-Agia Paraskévi ATHENES | Tél. : 0030 211 300 91 00 | Fax : 0030 211 300 91 15 |
www.lfh.edu.gr

professeurs absents ?
En l'absence de remplacements à effectuer, ces enseignants pourraient se former en assistant ou en coanimant des cours avec leurs collègues en poste. Le profil recherché serait celui d'enseignants polyvalents capables d'intervenir dans plusieurs matières d'un même domaine, par exemple :

- *Humanités : français, histoire-géographie, langues étrangères.*
- *Sciences : mathématiques, physique, SVT, informatique.*

Monsieur le proviseur propose d'échanger sur ce point (création de deux postes interdisciplinaires) avec le comité de gestion, mais cela n'est pas envisagé budgétairement pour cette année.
La multiplicité des disciplines rend par ailleurs difficile la faisabilité de ce type de recrutement.

2. Voyages scolaires
Les collègues regrettent l'absence de communication claire à l'issue de la dernière commission voyages, notamment sur la liste des voyages proposés et validés. Une information transparente apparaît indispensable. Nous souhaiterions savoir :

- *Quels seront les délais pour soumettre des projets de voyage pour l'année scolaire 2025-2026 ?*
- *Une nouvelle commission voyages sera-t-elle organisée pour étudier d'autres propositions cette année ?*
- *Combien de commissions seront prévues pour l'année scolaire 2025-2026 ?*

Madame la Directrice administrative et financière s'interroge sur cette question, elle précise en effet qu'un groupe Teams existe, avec l'ensemble des documents nécessaires.
Monsieur le proviseur confirme qu'il n'est pas prévu de nouvelle commission avant la fin de l'année scolaire 2024-2025.
En ce qui concerne l'année scolaire 2025-2026, il souhaite que les projets soient présentés 1 à 2 mois avant juin 2025.

3. État des locaux
De nombreux collègues s'inquiètent de l'état général des locaux (salles de classe, mobilier, chaises des élèves peu confortables, absence d'auvent pour les salles exposées au sud, etc.). Un environnement bien entretenu et agréable contribue au bien-être des élèves, réduit leur stress et valorise l'image du lycée. Des locaux dégradés, en revanche, incitent à d'autres dégradations et nuisent à la concentration.
Quelles actions sont prévues à court terme pour remédier à cette situation ?

Monsieur le proviseur s'associe aux personnels sur le sentiment exprimé par les représentants des personnels. Il déplore le nombre de dégradations et leur gravité, notamment dans les toilettes. Il exprime à ce propos son incompréhension du manque de respect de certains élèves envers leur propre établissement et s'interroge ainsi que les raisons qui les poussent à dégrader leur environnement.

LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Rues Chloïs & Trikalon – B.P. 60050 | 15301-Agia Paraskévi ATHENES | Tél. : 0030 211 300 91 00 | Fax : 0030 211 300 91 15 |
www.lfh.edu.gr

L'ensemble des membres du Conseil d'établissement est toutefois d'accord pour admettre que la complexité des locaux, l'organisation structurelle du bâtiment en lui-même rendent difficile une surveillance constante et efficace.
Monsieur le proviseur pense néanmoins qu'une partie de la solution pourrait venir des élèves eux-mêmes et annonce qu'une concertation avec les élus du CVC et du CVL aura lieu pour un travail en collaboration avec ces représentants des élèves.

4. Rémunération des personnels de droit local

La rémunération des personnels de droit local est un facteur essentiel pour valoriser leur engagement et maintenir leur motivation. Un stress financier peut affecter leur concentration et leur efficacité. Les représentants des personnels du secondaire plaident pour une plus grande équité salariale et une convergence des salaires entre toutes les catégories d'enseignants.
Les membres du Conseil d'Établissement sont-ils conscients de l'importance d'une politique salariale attractive, à la hauteur des compétences requises pour travailler au lycée ?

Certaines demandes ont déjà été transmises au bureau du Conseil d'administration, qui traite désormais de cette question. A l'occasion de l'élaboration du budget 2025, la question des rémunérations a en effet été abordée avec le trésorier du Comité de gestion.
Les représentants des personnels demandent une nouvelle fois à participer aux réunions du Conseil d'administration du Comité de gestion. Monsieur le proviseur confirme avoir connu ce fonctionnement avec la présence à titre consultatif de deux représentants des personnels dans son précédent établissement, conventionné lui aussi, et s'engage à transmettre cette demande auprès des membres du Comité de gestion de l'AEFG.

5. Gestion de l'établissement

De nombreux collègues souhaitent des éclaircissements sur le nouveau mode de gestion de l'établissement : son fonctionnement, ses implications, etc.
Serait-il possible d'informer davantage le personnel à ce sujet ?

Les membres du Comité de gestion sont actuellement en train de travailler sur différents sujets, tels que leur règlement intérieur.
Madame la Directrice administrative et financière précise d'ailleurs que le prochain Conseil d'administration de l'AEFG se réunit prochainement et traitera les questions de budget et de règlement intérieur.

6. Dialogue avec le Poste Diplomatique

L'an dernier, une rencontre avait été organisée entre le Poste Diplomatique et les représentants syndicaux, avec la promesse d'une régularité dans ces échanges.
Pouvez-vous nous indiquer quand une prochaine réunion est envisagée ?

LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Rues Chloïs & Trikalon – B.P. 60050 | 15301-Agia Paraskévi ATHENES | Tél. : 0030 211 300 91 00 | Fax : 0030 211 300 91 15 |
www.lfh.edu.gr

Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle confirme que depuis son arrivée en Grèce, les représentants ont déjà été reçus plusieurs fois entre 2021 et 2023. La question de l'imposition avait d'ailleurs amené à plusieurs rencontres entre les personnels et le poste diplomatique.
Il profite de l'occasion pour souligner l'implication de plusieurs collègues dans la recherche d'une solution et que deux d'entre eux sont devenus spécialistes de la fiscalité.
Puis il rappelle, avec l'arrivée de Madame l'Ambassadrice, les nombreuses rencontres liées à la préparation du changement de gouvernance.
Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle confirme aux représentants des personnels que de prochaines rencontres pourront bien sûr avoir lieu, s'ils en font la demande.

B. Questions des représentants des parents d'élèves :

Questions APE SF

a - *Concernant l'application de la discipline tout comme son respect, et en particulier le protocole de prise de décision des punitions et sanctions, serait-il possible d'envisager l'élaboration d'une sorte de cahier des charges faisant mention des obligations de l'élève ainsi que des sanctions encourues en cas de transgression ? Ainsi, il deviendrait le garant d'une juste compréhension des différents niveaux de gravité et des conséquences associées. De même, et sans que cela ne stigmatise l'élève sanctionné aux yeux de ses camarades, serait-il possible que les sanctions prononcées soient sues des autres élèves afin que cela fasse école, notamment dans le cadre d'un conseil de discipline.*
(Et dans le cas d'un conseil de discipline, quel est le retour fait aux élèves impliqués afin que les sanctions soient bien comprises par la communauté des élèves, ainsi que pour tirer des leçons des situations passées et promouvoir une prévention efficace ?)

Monsieur le proviseur commence par rappeler que le règlement intérieur du LFHED donne déjà le cadre disciplinaire aux élèves et familles. Les sanctions doivent être individualisées, dans le principe du contradictoire, il ne peut pas y avoir de fait puni ou sanctionné deux fois. Les sanctions n'ont pas vocation à être communiquées, du fait qu'il s'agisse de situations individuelles.
L'APE-SF regrette que certains élèves aient un sentiment d'impunité. La réponse de l'établissement devrait donc selon elle être connue, sans être nominative.
Monsieur le proviseur comprend et propose d'inviter les élèves élus du CVL à travailler sur cette question, pour voir les solutions envisagées.

b - *Pour les voyages pédagogiques, nous aimerions savoir si dans les niveaux de classe choisis lors de la dernière commission voyage, des élèves ne partiront pas et combien (hors raison financière).*
Quel est le point de vue de la Direction pour une amélioration de l'organisation, bien que la décision de proposer un voyage dépende de la libre initiative des professeurs, initiative motivée par un but pédagogique (peu précis parfois) ? De plus, que feront les élèves qui ne partiront pas lors de voyage proposé pour la classe. Pourront-ils bénéficier de cours (Remédiation ? accompagnement personnalisé ? soutien ?) sur ce laps de temps. Seront-ils répartis dans d'autres classes du même niveau ?

LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Rues Chloïs & Trikalon – B.P. 60050 | 15301-Agia Paraskévi ATHENES | Tél. : 0030 211 300 91 00 | Fax : 0030 211 300 91 15 |
www.lfh.edu.gr

Le président précise qu'à cette date, tous les voyages n'ont pas été réalisés, il est donc encore tôt pour avoir des informations chiffrées sur le nombre d'élèves.
Les cours continuent au secondaire pour les élèves ne partant pas. Le contenu des cours va dépendre du nombre d'élèves (par ex : accompagnement ou remédiation). Au primaire, les élèves sont accueillis dans une autre classe.

C – Concernant les commissions cantine et transport, Il semblerait judicieux de pouvoir intégrer le retour d'expérience des élèves et du personnel du LFH afin que le Conseil d'administration cerne mieux les besoins présents et à venir dans le but de les améliorer. Qu'en pensez-vous et par quel(s) moyen(s) recueillir ce retour d'expérience ?
Pour ces questions, Monsieur le proviseur insiste sur le fait que ces champs de compétence relèvent désormais du Comité de gestion qui déterminera ses modalités de fonctionnement, par exemple la mise en place de commissions.

Questions APE SH

a- Suppression des commissions :

Monsieur le proviseur renvoie la réponse déjà transmise à l'autre association de parents d'élèves. Le Comité de gestion traite désormais de toutes les questions budgétaires.

b- Maintenance du lycée, entretien :

La maintenance des façades est coûteuse, c'est une priorité en termes de sécurité. Cette année, l'AEFE en prend en charge 50% pour les plaques, et 70 % de pose de marquises (soit 274 000 euros au total).
Pour le reste des locaux, Madame la Directrice administrative et financière va proposer aux membres du Comité de gestion, en charge désormais de ces questions, un plan pluriannuel d'entretien des bâtiments.
Les questions d'infiltration seront traitées après celles des plaques.

Les dégradations sont malheureusement très nombreuses, y compris dans des salles de cours.
L'APE SH propose qu'il y ait un envoi de photos aux familles. Monsieur le proviseur n'y est pas favorable. La diffusion de ces images pourrait être malveillante et incomprise.

Les parties communes sont complexes à surveiller.
Tous s'accordent à dire que les changements de salle permettent moins l'appropriation des locaux. L'utilisation de salles spécifiques pour d'autres enseignements rend moins facile la surveillance.

Madame la Conseillère principale d'éducation insiste toutefois sur le principe que les actes de dégradation et de vandalisme sont toujours sévèrement sanctionnés.

LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Rues Chloïs & Trikalon – B.P. 60050 | 15301-Agia Paraskévi ATHENES | Tél. : 0030 211 300 91 00 | Fax : 0030 211 300 91 15 |
www.lfh.edu.gr

c- *Renforcement école inclusive :*

Madame la Directrice administrative et financière répond que le recrutement d'une personne supplémentaire a été envisagé. Un poste à temps plein existe toutefois déjà. Il peut être proposé pour cette année scolaire 2024-2025 des heures complémentaires en vacation : par exemple recrutement d'une personne pour la section hellénique, ou alors une aide aux tâches administratives pour la section française. Le Comité de gestion sera consulté et traitera cette question du point de vue financier.

Concernant la prise en compte d'heures supplémentaires pour la psychologue scolaire : Madame la Directrice administrative et financière confirme que cette disposition a déjà été actée dans la proposition de budget : 4 heures supplémentaires hebdomadaires à partir de janvier 2025 sont d'ores-et-déjà autorisés.

d- *Sensibilisation contre le tabagisme* :

Monsieur le proviseur constate en effet que de nombreux jeunes fument et ce très tôt pour certains, et que cette question mérite d'être traitée par l'établissement. Il indique que cette thématique sera abordée lors des réunions de travail du CESCE.

Question de Mme Picharles, conseillère des Français à l'étranger :

Où en est le projet immobilier ?

Cette question est désormais traitée par le Comité de gestion.

En complément, Madame la Directrice administrative et financière rappelle par ailleurs qu'un terrain a été acheté, que le projet immobilier se poursuit (une rencontre entre le bureau du Comité de gestion et le programmiste a été organisée), une visioconférence avec l'AEFE est programmée le 13 décembre sur la partie financière pour aborder la question de la garantie de l'Etat français pour l'emprunt bancaire.

Madame la Directrice administrative et financière conclut en précisant que le terrain ne peut être vendu que pour construire une école ou un EHPAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h59.

Président de séance

LYCEE FRANCO-HELLENIQUE EUGENE DELACROIX
LE PROVISEUR
M. TESSON

Secrétaire de séance

Secrétaire adjointe de séance

12/12